

**MAIRIE DE SAILLY-LEZ-LANNOY**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération n°2025-11**

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sailly-lez-Lannoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric SKYRONKA, Maire, en suite de la convocation en date du jeudi 13 mars 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Séance ouverte

Étaient présents : M. Alain BOUCKHUIT, Mme Martha BOZEK, Mme Anaëlle CHEVALIER, M. Jean-Claude D'HALLUIN, M. Alain DENIEUL, M. Patrick GOREZ, M. Jean-Charles HOUVENAEGHEL, Mme Bernadette HUYGHE, Mme Amandine MOREELS, Mme Hélène POLLET, M. Eric SKYRONKA, Mme Sophie VANBREMEERSCH, Mme Samia VERTAIN.

Ont donné pouvoir : M. Alain CARDON à M. Eric SKYRONKA, Mme Anne-Sophie CONSTANT à M. Alain DENIEUL, M. Michel DELEDALLE à M. Patrick GOREZ, Mme Marie-Christine SOLER à Mme Sophie VANBREMEERSCH, M. Philippe SPELEERS à M. Alain BOUCKHUIT, M. Benoît VANDYSTADT à Mme Amandine MOREELS.

Secrétaire de séance : Mme Hélène POLLET

**BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire, après présentation du budget, propose de l'adopter comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	2 073 767.75 €
Recettes	2 073 767.75 €

**INVESTISSEMENT**


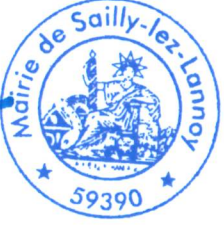

Dépenses	2 165 588.01 €
Recettes	2 165 588.01 €

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- Adopte le budget tel que présenté.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.
- Adopte :
  - à 19 voix pour
  - à 0 voix contre
  - à 0 abstention(s)

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

<b>Le Maire</b> <b>M. Eric SKYRONKA</b>	<b>La Secrétaire de séance</b> <b>Mme Hélène POLLET</b>
 	



## **NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE RELATIVE AUX FINANCES BUDGET COMMUNAL 2025**

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

### **I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET :**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- Percevoir de nouvelles recettes
- Décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité, ...)
- Ajuster une dépense - réduire un chapitre pour en alimenter un autre

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives ; elles sont votées par le conseil municipal. Le budget 2025, voté le 19 mars 2025 par le conseil municipal, peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, ...).
- La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...).

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement et maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement de la commune ;
- D'utiliser les capacités d'autofinancement pour financer les investissements et de recourir avec modération à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions chaque fois que cela est possible.

**II. DONNEES COMMUNALES :****1- Population :**

Source : www.insee.fr

ANNEE	NOMBRE D'HABITANTS
1999	1 763
2006	1 776
2008	1 779
2013	1 704
2018	1 926
2020	1 943
2022	1 936

**2- Tableau des effectifs communaux en 2025 :**

Le tableau ci-après reprend l'état du personnel voté au budget. Il recense le personnel permanent de la commune. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la commune compte 14 agents titulaires.

<b>Tableau des effectifs</b>		<b>Fonctions</b>
<b>Filière - Administrative</b>		
Adjoint Administratif PP 1 <sup>ère</sup> Classe		Secrétaire de Mairie
Adjoint Administratif PP 2e classe		Agents d'accueil
Adjoint Administratif PP 2e classe		
Adjoint Administratif		
<b>Filière Technique</b>		
Adjoint Technique		Agents techniques polyvalents
Adjoint Technique		
<b>Service entretien</b>		
Adjoint Technique PP 2e classe		Agents chargés de la propreté des locaux
Adjoint Technique		
<b>Service des écoles</b>		
ATSEM PP 2 <sup>ème</sup> classe		ATSEM
Adjoint d'Animation		
<b>Service jeunesse</b>		
Adjoint d'Animation		Animateurs Périscolaires et ALSH
Adjoint d'Animation		
Adjoint d'Animation		
<b>Service intergénération</b>		
Adjoint d'Animation PP 1 <sup>ère</sup> classe		Services aux Aines
<b>Nombre d'agents : 14</b>		



### III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer notre quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Pour la section de fonctionnement le budget est voté par chapitre. C'est-à-dire que l'ensemble des dépenses de même ordre sont à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire.

L'exécutif peut, sans demander l'autorisation de l'assemblée, opérer des virements de crédits entre articles en toute liberté et sans obligation de le notifier au comptable. Il peut également opérer des virements entre chapitre (fongibilité des crédits) à hauteur de 7,5% des dépenses inscrites au budget primitif. Ces virements doivent toutefois apparaître au compte administratif.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 - Charges à caractère général	877 230.75 €	70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses	277 771.61 €
012 - Charges de personnel	837 000.00 €	73 - Impôts et taxes	202 182.00 €
014 - Atténuation de produits	172 387.00 €	74 - Dotations, subventions et participations	246 536.91 €
65 - Autres charges de gestion courante	167 150.00 €	731- Fiscalité Locale	1 283 392.00 €
66 - Charges financières	20 000.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	37 000.00 €
		013 – Atténuation de charges	2 000.00 €
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	24 885.23 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 073 767.75 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 073 767.75 €</b>

#### 1. Les dépenses de fonctionnement :

- a) Les dépenses de personnel (chapitre 012) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.
- b) Les dépenses générales (chapitre 011) : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les fêtes et cérémonies et les animations.
- c) L'atténuation de produits (chapitre 014) : Ce chapitre comprend le FPIC, Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. Il s'agit d'un fonds prélevé sur les communes avec de forte ressources pour être redistribué aux communes défavorisées.
- d) Les charges de gestion courante (chapitre 65) : Il s'agit des indemnités versées aux élus et charges afférentes, des subventions versées aux associations et des contributions versées au PNR du Gâtinais Français et au Syndicat de gendarmerie.
- e) Les charges financières (chapitre 66) : ce sont les intérêts des emprunts contractés.

## 2. Les recettes de fonctionnement :

- a) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public, des concessions dans le cimetière
- b) Les impôts et taxes (chapitre 73) : il s'agit des impôts locaux et des compensations. Lors du vote du budget, le conseil municipal a fixé les taux d'imposition pour l'année 2025.

Cette année, le Conseil Municipal n'a pas augmenté les taux d'imposition.

Le produit attendu en 2025 au titre de la fiscalité des ménages s'élève à : 1 283 392.00 €

- c) Les dotations et participations (chapitre 74) : il s'agit des dotations de l'État (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, Fonds de Compensation de la TVA et compensations au titre des exonérations de taxes d'habitation et foncières).
- d) Les produits de gestion courante (chapitre 75) : correspondent aux sommes encaissées au titre des remboursements

## IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériels, de mobilier, matériel informatique...

- En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple subventions du Département et/ou de la Région pour des travaux sur des bâtiments ou subventions de la Métropole Européenne de Lille).

Sur la commune, le budget investissement est voté par chapitre. L'exécutif peut, sans demander l'autorisation de l'assemblée, opérer des virements de crédits entre articles au sein d'un même chapitre en toute liberté et sans obligation de le notifier au comptable. Ces virements doivent toutefois apparaître au compte administratif.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
001 – Déficit d'exécution d'investissement reporté	<b>1 306 291.99 €</b>		
16 – Emprunts et dettes assimilées	<b>101 000,00 €</b>	10 – Dotations, fonds divers et réserves	<b>1 939 588.01 €</b>
20 – Immobilisations incorporelles	<b>5 000.00 €</b>	13 – Subventions d'investissement	<b>226 000.00 €</b>
21 – Immobilisations corporelles	<b>121 000.03 €</b>	040 et 041 – Opérations d'ordre	<b>00,00 €</b>
23-Immobilisation en cours	<b>632 295.99 €</b>	001 – Résultat d'investissement reporté	<b>00.00 €</b>
041 – Opérations patrimoniales	<b>00.00 €</b>		
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 165 588.01 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 165 588.01 €</b>

### 1. Principaux projets de l'année :

- Extension de la Vidéo Protection : Coût total 36 653.04 €.
- Remplacement Menuiserie Salle Expo et Desrousseaux : Coût total 40 176 €.
- Rénovation du monument aux morts : 20 000 €
- Réfection voirie chemin de la poussière et sentier jouveneau : 46 000 €
- Peinture de la voute de l'église : 30 000 €
- Accès PMR Eglis 15 000 €



## 2. Recettes d'investissement attendues :

- Subventions :

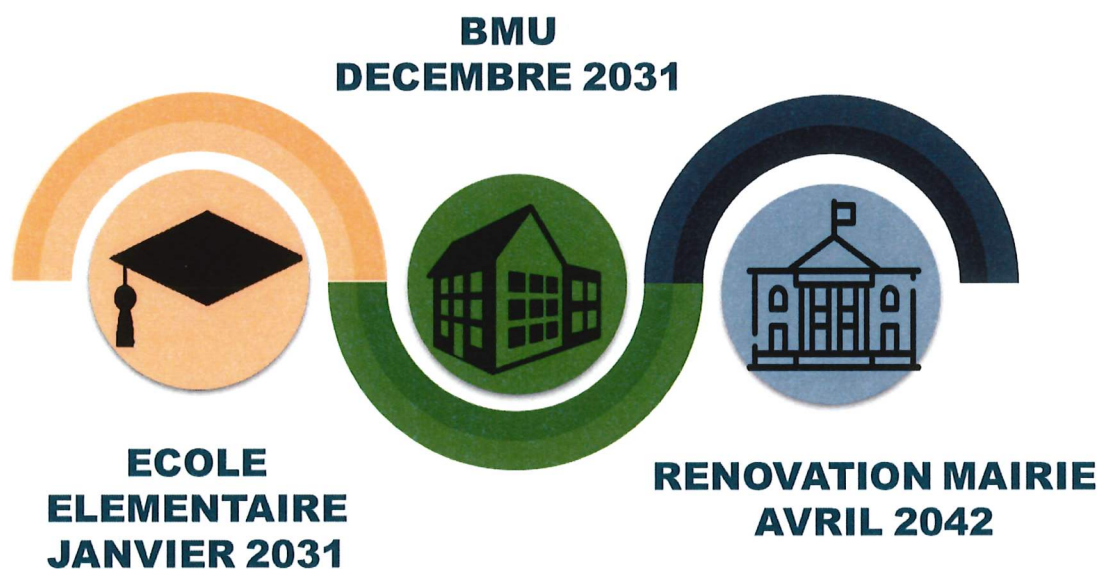
Projet	Type de Subventions	Montant prévisionnel des Travaux	Estimation Subventions	Montants Percus	Reste
RENOVATION DE LA MAIRIE	Le fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal MEL	1 422 353,42 €	153 262,41 €	- €	153 262,41 €
RENOVATION DE LA MAIRIE	DETR		145 833,25 €	43 749,97 €	102 083,28 €
RENOVATION DE LA MAIRIE	Aide Village et Bourg - Département		300 000,00 €	226 000,00 €	74 000,00 €
RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	Le fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal	160 000,00 €	47 188,16 €	47 188,16 €	- €
RENOVATION DE LA SALLE DESROUSSEAUX ET LA SALLE DES EXPOSITIONS	Le fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal	40 176,00 €	12 052,80 €	- €	12 052,80 €
RENOVATION DE LA SALLE DESROUSSEAUX ET LA SALLE DES EXPOSITIONS	Aide Village et Bourg - Département		16 740,00 €	- €	16 740,00 €
VIDEO PROTECTION	Fonds de concours VIDEOPROTECTION	36 653,04 €	10 995,00 €	- €	10 995,00 €
VIDEO PROTECTION	FIPD		14 661,00 €	- €	14 661,00 €
PPMS	PPMS	12 000,00 €	3 600,00 €	- €	3 600,00 €
LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL	Le fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal	12 185,80 €	4 496,36 €	4 496,36 €	- €
LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE TENNIS	Le fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal	10 300,00 €	3 920,00 €	3 920,00 €	- €
CHAUDIERE CANTINE	Le fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal	13 909,20 €	3 864,40 €	- €	3 864,40 €
CHAUDIERE SAULES	Le fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal	13 104,00 €	3 696,00 €	3 696,00 €	- €
<b>RATIO</b>	<b>42%</b>	<b>1 720 681,46 €</b>	<b>720 309,38 €</b>	<b>329 050,49 €</b>	<b>391 258,89 €</b>

- FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16,404% depuis 2015), de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.
- Taxe d'aménagement : La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).



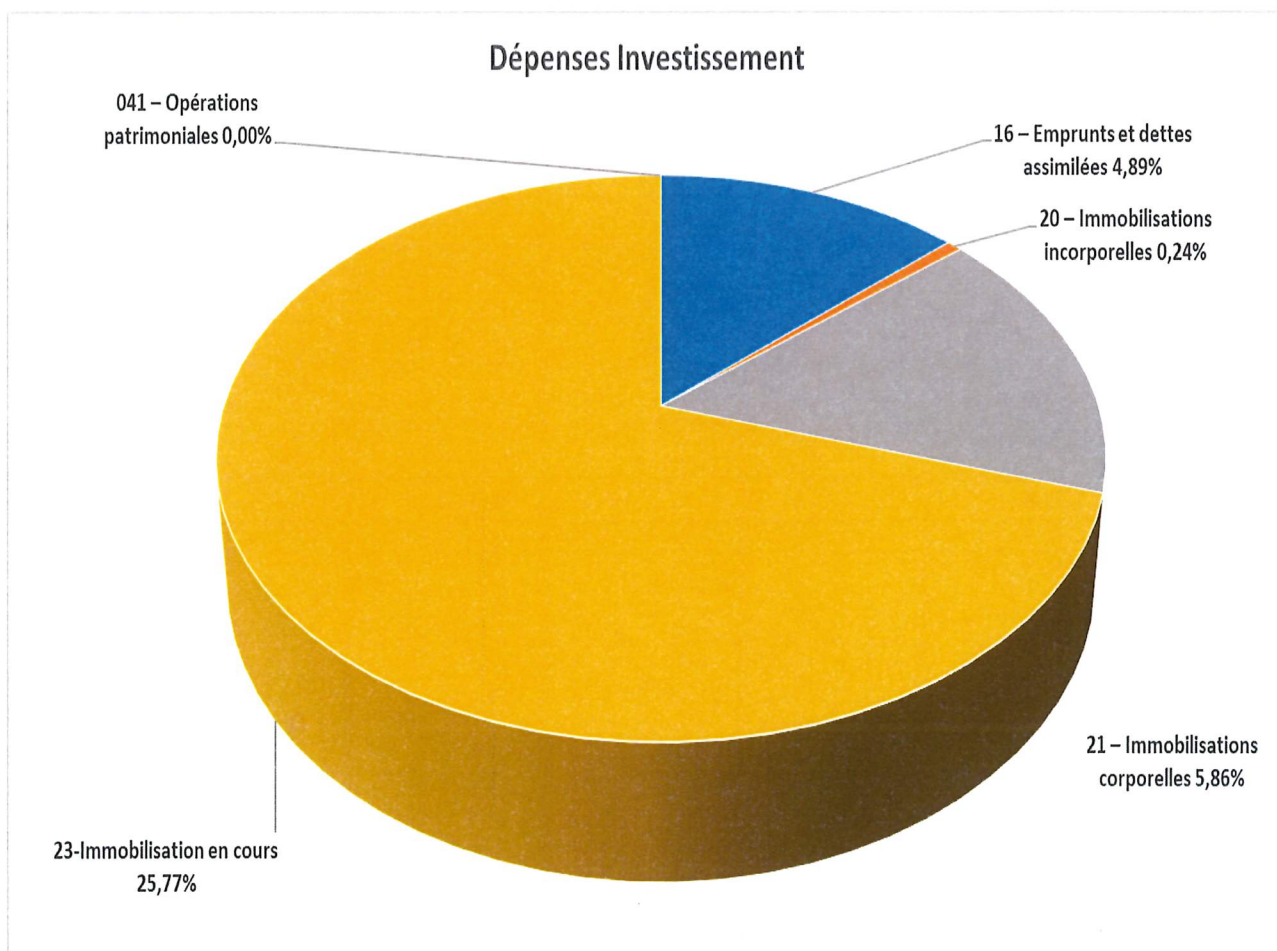
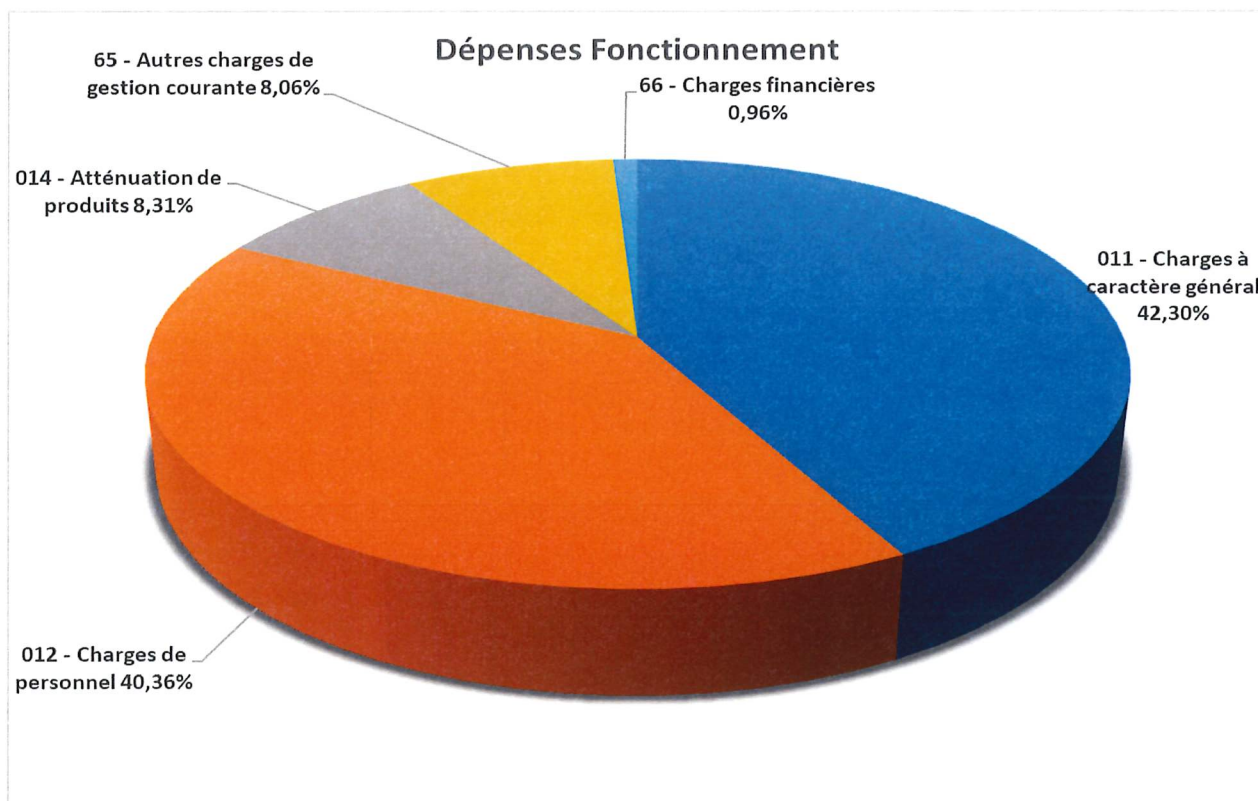
**V. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET :**

L'état de la dette : 5 emprunts à taux fixe à rembourser.



L'encours de la dette au 01/01/2025 (capital restant dû) s'élève à 1 623 300.70 €.

Les échéances en 2025 (capital + intérêts) s'élèvent à 110 690,56 €



## VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>903 911,90</b>	<b>877 230,75</b>	
60611	Eau et assainissement	10 000,00	10 000,00	
60612	Energie - Electricité	140 000,00	120 000,00	
60622	Carburants	3 000,00	3 000,00	
60623	Alimentation	156 924,00	157 004,00	
60624	Produits de traitement	300,00	300,00	
60628	Autres fournitures non stockées	155 625,20	90 398,95	
60631	Fournitures d'entretien	10 750,00	10 000,00	
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	3 000,00	
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	3 000,00	5 000,00	
6067	Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	9 752,50	10 035,80	
6068	Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	32 434,00	31 835,00	
613	Locations	16 000,00	16 000,00	
61521	Entretien et réparations sur terrains	85 295,20	75 180,00	
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	39 120,00	66 000,00	
615232	Entretien et réparations sur réseaux	10 000,00	10 000,00	
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	2 500,00	1 800,00	
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	150,00	150,00	
6156	Maintenance	51 000,00	61 000,00	
6161	Primes d'assurances multirisques	11 500,00	12 500,00	
6168	Autres primes d'assurance	3 500,00	4 000,00	
617	Etudes et recherches	9 000,00	5 000,00	
618	Divers services extérieurs	16 500,00	17 500,00	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 000,00	7 000,00	
623	Publicité, publications, relations publiques	37 050,00	38 000,00	
624	Transports de biens et transports collectifs	16 438,00	16 941,00	
625	Déplacements et missions	1 000,00	1 000,00	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	15 500,00	16 000,00	
627	Services bancaires et assimilés		1 000,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	3 500,00	4 000,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	18 000,00	20 000,00	
62876	Remboursements de frais au GFP de rattachement		10 000,00	
6288	Autres services extérieurs	35 073,00	51 086,00	
635	Autres impôts, taxes et vers. ass. (administration des impôts)	1 000,00	2 500,00	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>795 300,00</b>	<b>837 000,00</b>	
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	4 500,00	3 000,00	
633	Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations (autres organismes)	19 000,00	20 000,00	
6411	Personnel titulaire	385 000,00	360 000,00	
6413	Personnel non titulaire	145 000,00	200 000,00	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	186 800,00	200 000,00	
6470	Autres charges sociales	5 000,00	4 000,00	
648	Autres charges de personnel	50 000,00	50 000,00	
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>172 387,00</b>	<b>172 387,00</b>	
7391111	Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	1 500,00	1 500,00	
739211	Attribution de compensation	170 887,00	170 887,00	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>161 650,00</b>	<b>167 150,00</b>	
65131	Bourses	1 500,00	1 500,00	
65138	Autres secours	7 500,00	7 500,00	
65311	Indemnités de fonction (élus)	65 000,00	65 000,00	
65312	Frais de mission et de déplacement (élus)	350,00	350,00	
65313	Cotisations de retraite (élus)	4 000,00	4 000,00	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	5 000,00	5 000,00	
65315	Formation (élus)	2 000,00	2 000,00	
653172	Cotisations fonds financement allocation fin de mandat (élus)	100,00	100,00	
657361	Subventions de fonctionnement à la collectivité de rattachement	35 000,00	35 000,00	
65738	Subventions de fonctionnement aux autres états publics	5 000,00	8 000,00	
65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	35 000,00	37 500,00	



SAILLY LEZ LANNOY - 59 - BUDGET COMMUNAL

BP 2025

## VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
65888	Autres charges diverses de gestion courante	1 200,00	1 200,00	
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> = (011+012+014+65+656)	<b>2 033 248,90</b>	<b>2 053 767,75</b>	
66	Charges financières (b)	25 000,00	20 000,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 000,00	20 000,00	
67	Charges spécifiques (c)		0,00	
022	Dépenses imprévues (e)		0,00	
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>2 058 248,90</b>	<b>2 073 767,75</b>	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)	<b>2 058 248,90</b>	<b>2 073 767,75</b>	

+

RESTES A REALISER 2024	0,00
------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 073 767,75</b>
------------------------------------------------------	---------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

## SAILLY LEZ LANNOY - 59 - BUDGET COMMUNAL

BP 2025

## VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges	1 000,00	2 000,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 000,00	2 000,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	187 700,00	277 771,61	
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	8 000,00	15 000,00	
7032	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	4 000,00	12 000,00	
7066	Redevances et droits des services à caractère social	60 000,00	130 000,00	
7067	Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	115 000,00	120 071,61	
70688	Autres prestations de services	200,00	200,00	
7088	Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	500,00	500,00	
73	Impôts et taxes	153 877,00	202 182,00	
73211	Attribution de compensation	7 195,00	7 000,00	
73212	Dotations de solidarité communautaire	105 182,00	105 182,00	
73221	FNGIR	1 500,00	0,00	
732221	Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	40 000,00	40 000,00	
73223	Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 hab.		50 000,00	
731	Fiscalité locale	61 000,00	1 283 392,00	
73111	Impôts directs locaux	46 000,00	1 241 038,00	
73118	Autres contributions directes		5 000,00	
73132	Taxe sur les pylônes électriques	10 000,00	15 354,00	
73141	Accise sur l'électricité	5 000,00	20 000,00	
73154	Droits de place		2 000,00	
74	Dotations et participations	38 565,45	246 536,91	
74111	Dotations forfaitaire des communes		67 425,00	
741121	Dotations de solidarité rurale (DSR) des communes		40 000,00	
741127	Dotations nationales de péréquation (DNP) des communes	7 297,30	20 000,00	
744	FCTVA	4 768,15	10 111,91	
74718	Participations Etat - Autres	6 500,00	5 000,00	
7478	Participations autres organismes	15 000,00	100 000,00	
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de TF		4 000,00	
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de TH	5 000,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	7 000,00	37 000,00	
752	Revenus des immeubles	6 000,00	7 000,00	
75888	Autres produits divers de gestion courante	1 000,00	30 000,00	
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)</b>		<b>449 142,45</b>	<b>2 048 882,52</b>	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits spécifiques (c)	1 000,00	0,00	
773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	1 000,00	0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>450 142,45</b>	<b>2 048 882,52</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>450 142,45</b>	<b>2 048 882,52</b>	

+

RESTES A REALISER 2024	0,00
------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	24 885,23
------------------------------------	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 073 767,75
-----------------------------------------------	--------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

## SAILLY LEZ LANNOY - 59 - BUDGET COMMUNAL

BP 2025

## VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	9 750,00	5 000,00	
203	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	9 750,00	5 000,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	414 662,19	121 000,03	
2131	Constructions bâtiments publics	320 609,15	8 000,00	
2152	Installations de voirie	6 000,00	80 000,03	
2157	Matériel et outillage technique	36 653,04	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 500,00	5 000,00	
2183	Matériel informatique	3 000,00	5 000,00	
2184	Matériel de bureau et mobilier	45 900,00	23 000,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 774 841,18	100 000,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	1 774 841,18	100 000,00	
Total des dépenses d'équipement		2 199 253,37	226 000,03	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
13	Subventions d'investissement		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	251 000,00	101 000,00	
1641	Emprunts en euros	250 000,00	100 000,00	
16878	Autres dettes - Autres organismes et particuliers	1 000,00	1 000,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
020	Dépenses imprévues		0,00	
Total des dépenses financières		251 000,00	101 000,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		2 450 253,37	327 000,03	
041	Opérations patrimoniales	15 000,00	0,00	
2131	Constructions bâtiments publics	15 000,00	0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		15 000,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 465 253,37	327 000,03	

+

RESTES A REALISER 2024	532 295,99
------------------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 306 291,99
-----------------------------------------------------	--------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 165 588,01
----------------------------------------------	--------------



## VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 840 750,51	226 000,00	
1321	Etat et établissements nationaux	100 000,00	0,00	
1323	Départements	1 458 140,95	0,00	
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	282 609,56	226 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
Total des recettes d'équipement		1 840 750,51	226 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	468 880,57	1 939 588,01	
10222	FCTVA	268 880,57	76 818,79	
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	24 181,24	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 838 587,98	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
Total des recettes financières		468 880,57	1 939 588,01	
TOTAL RECETTES REELLES		2 309 631,08	2 165 588,01	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00	
041	Opérations patrimoniales	15 000,00	0,00	
203	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	15 000,00	0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		15 000,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		2 324 631,08	2 165 588,01	

+

RESTES A REALISER 2024	0,00
------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-----------------------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 165 588,01
----------------------------------------------	--------------

**SAILLY LEZ LANNOY - BUDGET COMMUNAL**

**ARRETE ET SIGNATURES**



*SKYRONKA*

Présenté par le Maire,  
A SAILLY-lez-Lannoy, le 19/03/2025  
Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.  
A SAILLY-lez-Lannoy, le ...19/03/25...

Nombre de membres en exercice : 19  
 Nombre de membres présents : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 0  
 VOTES : Pour : **19.** 0  
 Contre : 0  
 Abstention : 0




Date de convocation : 15/03/2025

Les membres du Conseil Municipal,

BOUCKHUIT Alain	<i>Bouckhuit</i>
BOZEK Martha	<i>Bozek</i>
CARDON Alain	
CHEVALIER Anaëlle	<i>Ch</i>
CONSTANT Anne Sophie	
D'HALLUIN Jean-Claude	<i>DH</i>
DELEDALLE Michel	
DENIEUL Alain	<i>Denieul</i>
GOREZ Patrick	<i>G</i>
HUYGHE Bernadette	<i>Huyghe</i>
MOREELS Amandine	<i>Moreels</i>
POLLET Hélène	<i>Pollet</i>
SKYRONKA Eric	<i>SKYRONKA</i>

SAILLY LEZ LANNOY - BUDGET COMMUNAL

ARRETE ET SIGNATURES

SOLER Marie-Christine	
SPELEERS Philippe	
VANBREMEERSCH Sophie	
VANDYSTADT Benoît	
VERTAIN Samia	
HOUVENAEGHEL Jean-Charles	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/03/2025 et de la publication le 19/03/2025.

A Sailly-lez-Lannoy, le 19/03/2025

